



Vœu demandant l'autorisation des signes diacritiques des langues régionales par l'Etat civil

DEL20_2024_09_23

En exercice : 20

Présents : 17

Votants : 19

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, Purenne Myriam.

Étaient absents excusés : FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, PENNANEAC'H Mélanie.

Pouvoirs : PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn, PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Madame Katell CHOINIÈRE

☞ La Conseillère Déléguée informe l'assemblée :

Depuis 1993, la loi garantit aux parents la liberté de choix du prénom de leurs enfants. Le prénom Fañch s'orthographe avec un tilde, conformément aux usages orthographiques de la langue bretonne. Par ailleurs, comme le rappelle la Cour d'appel de Rennes dans son arrêt du 19 novembre 2018, le tilde est un signe diacritique qui n'est pas inconnu de la langue française. En conséquence, le prénom Fañch peut être orthographié avec un tilde sur le n, sans porter atteinte au principe de rédaction des actes publics en langue française.

Le 17 juin 2023, un petit Fañch est né à la maternité de Lorient. Quelques jours plus tard, son inscription, correctement orthographiée, était enregistrée sur les registres d'état civil de la mairie. Le 5 septembre, le procureur de la République de Lorient a annoncé aux parents et au maire de la commune qu'il considérait que l'usage du ñ relève d'une « erreur purement matérielle entachant l'écriture » du nom du bébé, et qu'il refusait son utilisation.

Samedi 6 janvier, les parents d'un petit Fañch, né cet été à Angers, ont annoncé être convoqués par le juge aux affaires familiales de cette ville le mois prochain. Saisi par le service d'état civil d'Angers, le procureur de la République a estimé « le prénom Fañch comme contraire à l'intérêt de l'enfant ». Il réclame sa suppression et l'attribution d'un autre prénom.

Pourtant, en 2019, dans le cadre du Contrat pour l'action publique en Bretagne, les élus de Bretagne avaient reçu l'assurance que ce problème serait résolu par le gouvernement. En 2021, le parlement a voté une loi sécurisant l'usage du tilde pour l'inscription du nom et du prénom des personnes dans les actes d'état civil ; mal comprise, cette disposition a été censurée par le Conseil Constitutionnel.

- Alors que plusieurs enfants, nés entre 2002 et 2023, ont légitimement été inscrits, par des officiers d'état civil, sous le prénom Fañch, orthographié avec un tilde,

- Alors que d'autres enfants naitront et porteront ce prénom,

- Alors que ce prénom ne constitue aucune menace d'aucune sorte pour la République française,

↳ La Conseillère Déléguée propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil Municipal de formuler le vœu suivant auprès du Premier Ministre et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :

Le Conseil Municipal de Languidic forme le vœu que la circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil soit modifiée pour ajouter le ñ parmi les signes diacritiques autorisés.

↳ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis de la Commission Culture – Communication - Numérique et Patrimoine du 12 juin 2024,

↳ **FORMULE** que la circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil soit modifiée pour ajouter le ñ parmi les signes diacritiques autorisés.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 25 septembre 2024

Le Maire,

Laurent DUVAL



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MORBIHAN' at the top and '(Morbihan)' at the bottom. In the center of the stamp is a red floral or heraldic emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.